

XXVI^{me} Assemblée générale de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses : (Neuchâtel, 22-23 octobre 1927)

Autor(en): **Dutoit, Lucy**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 269

PDF erstellt am: **07.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259222>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Quinzaine féministe

L'Idée marche un peu : à Genève, à Zurich. — L'Allemagne et la Convention de Washington sur l'emploi des femmes avant et après l'accouchement.

C'est avec une très grande satisfaction que nous enregistrons un nouveau progrès féministe à Genève: la nomination dans la Commission administrative de l'Asile des Incurables, non plus seulement d'une femme, comme cela a été le cas pour les trois Commissions où sont précédemment entrées des femmes, mais de deux.

Nous avions indiqué, dans notre précédent numéro, comment M. le Conseiller d'Etat Jaquet, complétant de la sorte son travail persévérant, et auquel nous ne saurions trop rendre hommage, en faveur de la création d'un asile pour femmes incurables, avait soumis à la votation du Grand Conseil un arrêté augmentant de deux membres le nombre des membres de la Commission de Loëx, et motivant sa proposition par la nécessité de faire représenter l'élément féminin au sein de la Commission. Cet arrêté entrant aussitôt en application, le Grand Conseil a, dans sa séance du 29 octobre, élu par 41 voix sur 51 M^{me} Gallay-Laplanche, membre de la Commission: une belle majorité, dont nous pouvons d'autant plus féliciter M^{me} Gallay, une jeune femme de cœur, de capacités et d'intelligence, qu'une petite manœuvre s'était esquissée dans certains milieux pour faire bénéficier un parti politique d'un des postes nouveaux ainsi créés. Il faut se réjouir que l'attitude résolue des deux plus importants groupements de notre Parlement, qui ont voté en bloc pour notre candidate, ait déjoué cette tentative; et, comme l'a fait remarquer M. Martin Naef, cette élection d'une femme par nos législateurs marque certainement une date dans notre mouvement.

Le choix du second membre féminin de la Commission était réservé au Conseil d'Etat, et ce choix s'est porté sur la candidate présentée également par nos Sociétés féminines. M^{me} Mathil-Chapalay n'est pas plus une inconnue pour nombre des lectrices de notre journal que pour les membres de nos Associations: directrice depuis douze ans de l'Ouvroir de l'Union des Femmes, membre du Comité de l'Union, participante fidèle à nos réunions, Assemblées et Cours de Vacances suffragistes, elle apportera au travail de la Commission son expérience ménagère, son don d'organisation, son sens social averti des misères de la vie. Et le premier travail des deux nouveaux membres de la Commission allant être de collaborer à la surveillance de la construction du nouveau bâtiment destiné aux femmes incurables, leurs capacités pratiques vont immédiatement être mises à contribution pour une foule de détails d'aménagements ingénieux et économiques qu'elles sauront, nous en sommes certaines, voir du premier coup et mieux que bon nombre de leurs collègues masculins.

Nos meilleures félicitations aux deux nouveaux membres de la Commission, qui sauront se rendre si utiles, que leur présence sera, lors de la réélection totale de la Commission en janvier prochain, déclarée indispensable, aussi bien que celle des autres femmes qui ont eu davantage le temps de faire leurs preuves dans d'autres Commissions. Et nos félicitations aussi au chef du Département de l'Assistance publique, pour le concours dévoué qui lui est ainsi assuré, comme nos remerciements pour son geste de féminisme intelligent et compréhensif.

* * *

Et voici que, dans un même ordre d'idées, un progrès analogue vient d'être réalisé par le canton de Zurich. La nouvelle loi sur l'assistance publique, qui a été adoptée l'autre semaine à une forte majorité, contient en effet un paragraphe stipulant que, pour chaque commune, il sera créé une Commission d'assistance comprenant au moins cinq membres, et que *les femmes suisses seront éligibles à cette Commission.*

Bravo! Aux féministes zurichoises maintenant de ne pas laisser cette disposition lettre morte, et de veiller à son application. Car obtenir un droit n'est pas tout, et savoir s'en servir est la meilleure preuve qu'il était mérité.

* * *

Une nouvelle intéressante nous est communiquée par le B. I. T.: lors de la récente session à Berlin du Conseil d'administration de cette organisation, M. Brauns, ministre du Travail, a donné connaissance de la ratification par l'Allemagne de la Convention, dite de Washington, et concernant l'emploi des femmes dans l'industrie et après l'accouchement.

Nos lecteurs se souviennent peut-être que c'est en 1919 déjà, lors de la première Conférence internationale du Travail, qu'a été votée cette Convention; et qu'elle pose en principe qu'une femme ne sera pas autorisée à travailler pendant 6 semaines après ses couches, et qu'elle aura le droit de quitter son travail, sur certificat médical déclarant que l'accouchement se produira probablement dans un délai de 6 semaines. C'est donc en tout douze semaines de repos qui lui sont assurées, et non pas selon le système suisse, qui ne lui offre rien en retour du gain qu'elle perd durant tout ce temps, mais selon le système du versement d'une indemnité suffisante pour son entretien et celui de l'enfant dans de bonnes conditions d'hygiène durant toute la durée de son absence, indemnité qui sera, ou prélevée sur les fonds publics, ou fournie par un système d'assurance.

Jusqu'à présent, un très petit nombre d'Etats, la Bulgarie, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie... avaient ratifié cette Convention. Les grandes nations industrielles la regardaient de travers, assurant qu'il était impossible pour elles de la ratifier sans porter tort à leur industrie... toujours la même antienne. Sa ratification par un des plus grands pays industriels, comme l'Allemagne, acquiert donc de ce fait une importance considérable, et coupe court aux prétextes dilatoires usités jusqu'à présent en France et ailleurs. Et nous voudrions que la Suisse, qui, on le sait, a refusé de ratifier cette Convention, en invoquant la raison de la mise à l'étude d'une assurance-maternité qui s'étendrait à d'autres femmes qu'à celles employées dans l'industrie, et que vise la Convention de Washington, se sentit un peu pressée de reprendre la marche en avant dans le domaine des assurances sociales. Car, dans cette histoire, tout s'enchaîne: la Commission chargée d'étudier la question de l'assurance-maternité, avait estimé que, pour produire tous ses effets, cette assurance-maternité devrait être stipulée par la loi révisée sur l'assurance-maladie. Mais la révision de l'assurance-maladie a été mise à l'arrière-plan par la nécessité, plus urgente assurément, de l'institution de l'assurance-vieillesse, et on déclare que l'assurance-vieillesse ne pourra être réalisée que lorsque la révision du régime des alcools en aura fourni les fonds nécessaires! Comme quoi tout se tient, en matière de législation sociale!

Il faudrait cependant que nos autorités ne perdent pas de vue que la Suisse est aussi un pays industriel — elle a figuré parmi les huit pays les plus industriels du monde avant que l'Inde ne l'ait devancée dans ce domaine — et que la santé de ses femmes ouvrières est un facteur qui ne doit pas être négligé trop longtemps pour des combinaisons électorales savantes. Si les femmes votaient, il y aurait longtemps qu'elles l'auraient clairement manifesté à qui de droit.

E. Gd.

XXVI^{me} Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

(Neuchâtel, 22-23 octobre 1927)

Si nous disons qu'au cours de cette Assemblée, en parlant des femmes au passé, au présent et à l'avenir, les oratrices ont fait allusion à Adam et Eve, aux Phéniciens, aux Druides, au Concile de Nicée; si nous disons qu'on y parla du Conseil International des Femmes, du B. I. T., des allocations familiales, des jeux de hasard, des femmes pasteurs, de la Saffa; des assurances, d'antialcoolisme, d'éducation... on ne pourra nier le coup d'œil étendu qui fut jeté sur la situation de la femme au cours des âges, ni la variété des sujets figurant au programme. Eh bien! croiriez-vous, chères lectrices, que, malgré cet éclectisme, il y eut des mécontentes, des déléguées reprochant à l'Alliance d'accorder trop peu d'intérêt à leurs préoccupations personnelles?...

Est-il nécessaire de dire que c'était la salle du Grand Conseil qui nous abritait? En effet, depuis plusieurs années, nos grandes assises féminines ont pris l'habitude de siéger dans ces salles-là que nos autorités nous cèdent fort aimablement. La dignité de nos débats en est doublée, et, la fantaisie aidant, nous nous croyons presque, pour quelques heures, d'authentiques représentantes de notre peuple. D'ailleurs, ne sommes-nous pas, en réalité, ces jours-là, les porte-parole et les défenseurs des intérêts des femmes, c'est-à-dire de la moitié du peuple? Et tout en déchiffrant les lettres dorées sur la paroi de cette salle historique — *La justice élève les nations — Sapientia — Veritas — Vigilantia*, — nous nous prenions à rêver du jour où l'on avouerait enfin, dans notre pays, qu'une nation n'ose proclamer son respect de la justice, tant qu'elle refuse de reconnaître à des femmes, à des mères, le droit d'être consultées sur le bien de la communauté: que nous manque-t-il encore pour cela? la sagesse? l'amour de la vérité? la vigilance?

A entendre le rapport du Comité, présenté par M^{lle} Zellweger, la sympathique présidente de l'Alliance, on ne se douterait guère que ces qualités-là manquent à notre état-major. Le rapide résumé de son activité rappelle tout d'abord la grande perte faite cette année par la mort de M^{me} Pieczynska, un de nos leaders les plus appréciés, femme animée d'un enthousiasme communicatif, et qui avait consacré un intérêt spécial aux assurances et aux questions d'éducation.

L'Alliance se compose aujourd'hui de 160 Sociétés, dont 14 se sont affiliées au cours de cet exercice, et dont 108 étaient représentées à Neuchâtel. Ce développement si sensible de notre Fédération est des plus réjouissants, notre force résidant avant tout dans la solidarité qui devrait unir toutes les femmes. La grande variété de ces Associations est intéressante aussi à constater, et nous sommes particulièrement heureuses de voir venir à nous, toujours plus nombreux, des groupements chrétiens qui font leur notre idéal.

Parmi les sujets qui ont occupé l'Alliance, au cours des douze derniers mois, citons la loi fédérale sur la tuberculose, le projet de Code pénal fédéral, le problème des domestiques, les offices de conseils matrimoniaux, la Semaine suisse, la réception du C. I. F. à Genève.

En l'année où a été célébré le centenaire de la mort de Pestalozzi, il était indiqué de rappeler ce que notre célèbre pédagogue a fait pour la femme. M^{me} Chenevard, en termes heureux, rendit hommage à celui qui fut le père du mouvement féministe suisse, qui réclama des écoles populaires pour jeunes filles, et qui se préoccupa, avec tant de cœur et de générosité, de la femme tombée.

M^{me} Lotz-Rognon, secrétaire de l'Alliance, rappela les séances du C. I. F. tenues en juin à Genève. Elle montra que plusieurs buts du Conseil International étaient semblables à ceux de la S. d. N., et qu'il importait de trouver, dans chaque pays, des femmes à proposer comme déléguées aux Assemblées de Genève.

Différents « vœux » figuraient au programme de Neuchâtel: l'un, de la *Frauenzentrale* de Zurich: « que l'Alliance considère comme l'une de ses tâches de participer à la lutte contre l'alcoolisme »; — un autre de Saint-Gall, qui, après discussion, fut adopté sous la forme suivante: « L'Assemblée générale de l'Alliance, renouvelant son vœu plusieurs fois exprimé, de voir réalisée, dès que cela sera possible, l'assurance-vieillesse, demande, en attendant, que l'assistance-vieillesse soit réalisée immédiatement et assurée, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'assurance-vieillesse, par une importante subvention annuelle de la Confédération. » Saint-Gall plaidait encore pour l'assurance des domestiques, mais on chargea immédiatement la Commission législative de préparer un rapport sur cette question pour l'Assemblée générale de 1928.

La Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud désirait que nous prenions de nouveau position contre les jeux de hasard. Mais le sujet ne figurait pas à l'ordre du jour, et les représentantes de quelques cantons n'étaient point opposées à l'initiative. « Si nous, les femmes, ne sommes pas les gardiennes de la moralité, qui le sera? », s'écria M^{lle} Gourd, dans une su-

perbe envolée; et M^{me} Chapuisat: « Ce serait une honte si des mères appuyaient la sanction du mal! » Et l'Assemblée décida de répéter la déclaration votée à ce sujet à Soleure, en 1926, pour qu'elle soit envoyée à tous nos députés aux Chambres.

Le beau rapport de M^{lle} Dora Schmidt sur la X^{me} Conférence internationale du Travail mériterait un compte-rendu détaillé, mais le *Mouvement Féministe* ayant déjà parlé de ces séances, et la place nous faisant défaut, nous renoncerons à le résumer.

L'activité des différentes Commissions de l'Alliance et celle de l'Office central des professions féminines a été féconde dans bien des domaines. M^{lle} Serment est devenue présidente de la Commission d'éducation nationale, en remplacement de M^{me} Pieczynska, créatrice elle-même de ce rouage. Des « Journées éducatives » ont eu lieu cette année, non seulement à Lausanne, mais à Neuchâtel. Il serait désirable d'en organiser aussi en Suisse orientale, et de développer l'intérêt des femmes en faveur de la S. d. N. La Commission des lois, qui a fusionné avec celle des assurances, a envoyé deux pétitions aux Commissions fédérales pour la loi contre la tuberculose et pour le Code pénal fédéral. Cette dernière semble avoir eu plus de succès que celle de l'année précédente. La Commission s'est aussi occupée de la motion Oprecht, qui demande une révision des dispositions du Code civil concernant la filiation illégitime, question qui nécessitera une étude minutieuse de bien des années. Elle a pris connaissance du travail international sur la nationalité de la femme mariée. Enfin, son travail le plus important fut une enquête sur l'emploi de femmes dans le service de la police en Suisse, sujet sur lequel le *Mouvement* aura l'occasion de revenir.

Un des *leitmotivs* des journées de Neuchâtel fut, cela va de soi, la *Saffa*, qui concentre sur elle l'intérêt et les préoccupations des femmes de toute la Suisse, et qui, grâce à cela, sera, nous l'espérons, un merveilleux facteur de rapprochement et de meilleure compréhension entre toutes les femmes de notre pays. A côté du Secrétariat — modèle d'organisation parfaite — qui compte de 7 à 9 membres, six cents femmes fournissent un travail gratuit pour mener à chef cette vaste entreprise. Bien que 220.000 fr. aient déjà été souscrits, et que les autorités de quelques cantons aient témoigné leur bienveillance à l'égard de cet effort féminin, entre autres Berne par une subvention de 75.000 fr., nous n'avons pas encore obtenu tous les fonds nécessaires. 1750 exposantes sont annoncées, mais quelques groupes, le I^{er}, le VI^e, le VII^e, le X^e, le XI^e, attendent davantage d'inscriptions. Plusieurs films sont en préparation et quelques monographies assurées. Dans chaque groupe est prévu un jury de 5 à 11 membres pour les objets à exposer. Une propagande originale et habile va se faire au moyen d'un joli papier d'emballage, illustré, portant le sceau de la *Saffa*, et que tous nos négociants pourront se procurer. L'Alliance, aimablement invitée par les Associations bernoises, tiendra son Assemblée générale à la *Saffa*, les 2 et 3 septembre 1928.

Un des travaux les plus intéressants présentés à Neuchâtel fut celui de M^{lle} von Auw, pasteur, sur *la situation de la femme dans l'Eglise*. Avec une grande élévation de vues, elle plaida la cause de la femme pasteur. Si la femme désire obtenir aujourd'hui l'égalité des droits dans l'Eglise, ce n'est pas pour acquérir des honneurs nouveaux, c'est pour mieux servir. Le privilège glorieux que nous réclamons, c'est une plus riche et plus entière consécration. La question de la revendication de nos droits ne sera complète et résolue que lorsque nous aurons ces droits dans l'Eglise, ceux-ci devant ensuite nous en conférer d'autres. C'est la « vocation » qui permet aux hommes de se mettre au service de l'Eglise, et cette vocation vient de Dieu, personne ne peut s'y soustraire; en nous plaçant à ce point de vue, nous demandons si l'on a le droit d'empêcher les femmes de se consacrer au saint ministère? Se basant sur l'autorité de la Bible, d'aucuns contredisent ces déclarations, quoique, ni par son attitude, ni par ses paroles, Jésus ne se soit opposé au ministère féminin. Il affirme, au contraire, l'égalité spirituelle de l'homme et de la femme, et s'il a choisi pour le suivre et participer à sa vie des apôtres et non des femmes, c'était par opportunité et non par principe. L'opinion de saint Paul est plus difficile à démêler. Il admet cependant la participation de la

femme à l'enseignement et à l'édification, et a vivement apprécié le concours des femmes. Nous devons reconnaître que l'esprit de l'Evangile n'est pas contraire au ministère féminin, et nous ne faisons donc que reprendre, en la modifiant, une tradition des apôtres. L'Eglise, qui se trouve en face de devoirs immenses, qui doit lutter contre de si nombreuses forces adverses, a besoin de toutes les collaborations pour obtenir des victoires. Après ce bel exposé, M^{lle} Serment présenta un travail très documenté sur la place faite dans nos Eglises aux femmes qui doivent en arriver à s'imposer par leur valeur, sans se montrer ni impatientes, ni timorées.

Mais à côté de toute la besogne accomplie dans nos séances de travail, il resta de la place encore pour le délassement et les réjouissances que nous avaient préparées les Neuchâteloises avec un entrain touchant. Aussi les participantes à cette Assemblée générale garderont-elles un précieux souvenir et une cordiale reconnaissance de l'accueil qui leur fut réservé. Une mention spéciale va à M^{lle} E. Porret, l'infatigable présidente de l'Union féministe, qui se prodigua pour nous de telle façon qu'on eût pu la croire — heureuse créature! — douée d'un don d'ubiquité! Le samedi soir, à la Maison de paroisse, délicieuse réception organisée par les Sociétés féminines de Neuchâtel, sous la direction de M^{me} Gagnebin-Maurer, présidente du Lyceum, qui nous souhaita la bienvenue avec l'esprit qui la caractérise; M^{lle} Chenevard nous adressa les vers que l'on trouvera ci-dessous; M^{lle} Wyssmann, professeur, dirigea avec verve un gracieux chœur de la Société du Costume neuchâtelois; M^{me} Baillod déclama avec grâce trois ballades de Paul Fort; puis causeries, entretiens, anciennes amitiés retrouvées, nouvelles relations créées, le tout accompagné de thé et de gâteaux, et ce ne fut que tard dans la soirée que l'on se sépara avec peine.

Le lendemain, un banquet réunissait une dernière fois les déléguées autour d'une table fleurie par les soins du Lyceum. Au dessert, l'on entendit toasts, discours de bienvenue, remerciements, par la présidente de l'Alliance, les Associations invitées, et deux représentants de l'Etat et de la Ville de Neuchâtel. M. Antoine Borel, chef du Département de l'Instruction publique, exprima l'hommage de sa reconnaissance pour l'œuvre féconde et désintéressée accomplie par les femmes. Celles-ci exercent déjà dans bien des circonstances une influence déterminante sur la vie économique et sociale et sur l'esprit public, et l'on doit avouer que, dans les domaines de la morale, de l'hygiène publique, rien de bon n'a été fait sans elles. Enfin, M. Jean Wenger, conseiller communal, dit sa cordiale sympathie pour le mouvement féministe et la confiance qu'il a dans le travail des femmes. Selon lui, l'alcoolisme, le paupérisme et la guerre ne seront vaincus et abolis que par les femmes.

S'il en est ainsi, puisse bientôt luire le jour où nos concitoyens réclameront la collaboration dont on attend de si belles choses! ...

LUCY DUTOIT.

Souhaits de bienvenue des Neuchâteloises à l'Alliance

Fragments.

Mesdames, chères alliées, ●

De Genève, Bâle ou Saint-Gall,
Jusques en ces lieux charriées
Par un bon express fédéral,
Nous voudrions que notre ville
Eût pavosé en votre honneur.
Hélas! les drapeaux inutiles
Dorment de toutes leurs couleurs.
Pour faire mieux que l'édile,
Nous avons pavosé nos cœurs.
Ce soir, en nos cœurs brille et bouge
Une guirlande de drapeaux:
L'aigle et l'ours, l'abbé, le faisceau,
Le vert et blanc, le bleu et rouge,
La croix, l'étoile et le taureau,

Dames de la Suisse allemande
Qui parlez si bien le français,
Dames de la Suisse romande
Qui ne faites aucun progrès,
Et, dans les longues assemblées,
Condamnez à l'inanition
Nos fidèles Confédérées,
En réclamant: « Traduction! »,
C'est une aubaine sans égale
De vous revoir au coin du feu,
Dans la chère cité natale...
Où nous nous ennuyons un peu.

L'histoire a vu des alliances
Tant et plus, de peuples, de rois,
Pour l'offense et pour la défense,
Pour l'injustice et le bon droit.
Jusqu'à l'Alliance évangélique
(Nom doux, bénin et gracieux),
Aucune alliance pacifique
N'avait existé sous les cieux.
La nôtre l'est; elle est encore
Bien autre chose, sans compter
Ce qu'elle n'est pas

D'abord le nom de l'Alliance:
A. N. S. F. S. Il n'est pas
Moyen d'en tirer une essence
Telle que Fiat, Bit ou Saffa.
Comme son nom à particule
Est bien long, par le temps qui court,
Sans autre, on le désarticule,
Et c'est l'Alliance tout court
L'Alliance est considérable:
On la voit traiter en égal
Tel personnage formidable,
Tel haut conseiller fédéral.
Monsieur Schulthess fit le voyage
De Berne à Genève, une fois,
Pour solliciter nos suffrages
Sur un nouveau projet de loi.
Droit de suffrage? Erreur profonde;
Nous ne possédons point cela.
La plus belle fille du monde
Ne peut donner que ce qu'elle a.
Mais il faut qu'en passant j'insiste
Sur un point vraiment capital,
C'est que le credo féministe
N'est pas le credo général.
L'opinion confond le suffrage
Et l'Alliance, en bien des cas.
L'opinion n'est pas à la page
Et touche un point très délicat.
« Nous voulons être féministes! »
Se récrie alors l'autre camp.
N'attendez pas que j'examine
Comme on pourrait faire autrement!

A votre santé donc, Mesdames,
A notre auguste Comité
Qui fait du vrai travail de femmes,
Conscientieux et mal payé.
Celles qui donnaient leurs journées
Doivent donner encor leurs nuits.
Leur sommeil est une tranchée
Où Saffa, Saffa les poursuit.
Saffa les soucis vous prodigue.
Puissiez-vous dire, un jour prochain,
Après avoir dit: Saffa...tigue!
Au bout du compte: Saffa... bien!

E. C.